

*Questions orales*

● (1500)

**L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail):** Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec certaines des affirmations qu'il vient de faire, mais je tiens à assurer au député que nous sommes, nous aussi, très conscients de la gravité du problème. Nous exhortons l'opposition à nous aider à faire adopter la mesure actuellement à l'étude afin d'en finir avec la session en cours et de pouvoir présenter, au débat de la prochaine session, des modifications au Code de travail du Canada. Nous y tenons beaucoup nous aussi.

**M. Murphy:** Vous êtes responsable de vos actes. Vous n'êtes qu'un assassin.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Rétractez-vous.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je viens de consulter la liste et je dois demander au député de Churchill M. Murphy de se rétracter. J'ai entendu ses paroles, même d'ici. Je suis sûre que le député s'est laissé emporter et qu'il ne pensait pas ce qu'il a dit. Sans doute voudra-t-il bien se rétracter.

**M. Murphy:** Madame le Président, afin de respecter le Règlement de la Chambre, je ne dirai pas que c'est de l'assassinat, mais un véritable homicide.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Rétractez-vous.

**Mme le Président:** A l'ordre. Je regrette, mais pour se conformer au Règlement, ce qu'il est sans doute bien prêt à faire, le député doit retirer ses paroles.

**M. Murphy:** Madame le Président, j'ignore s'il existe une façon parlementaire de dire les choses, mais en tout cas, le gouvernement doit agir. Nous attendons depuis trois ans. Je suis bien prêt à retirer mes accusations, mais je continue à dire que le gouvernement s'est mal conduit.

**Des voix:** Dehors!

**Mme le Président:** Je laisse passer pour aujourd'hui, car le député s'est rétracté, mais je tiens à rappeler que non seulement on ne doit pas prononcer certaines paroles, mais que, suivant l'esprit du Règlement, les députés doivent se respecter mutuellement au cours des débats. On ne doit pas profiter de ce genre de circonstances pour porter une autre accusation. Ce n'est pas antiparlementaire à proprement parler, mais ce n'est guère acceptable. Néanmoins, j'accepte la rétractation du député.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## PÉTITIONS

## DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau les rapports du greffier

des pétitions, dans lesquels il déclare avoir examiné les pétitions présentées par des députés le mardi 8 février 1983, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CAMPBELL (CARDIGAN)—LE LANGAGE ANTIRÉGLEMENTAIRE DE M. WADDELL

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Madame le Président, je soulève la question de privilège. J'ai fait connaître lundi mon intention de soulever la question de privilège dès que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) serait à la Chambre.

Je veux parler des observations que le député a faites jeudi dernier lorsque j'étais absent de la Chambre. Je m'excuse d'avoir attendu si longtemps, mais c'est la première fois aujourd'hui que j'ai l'occasion de soulever la question de privilège au sujet des observations que le député a faites jeudi dernier à la Chambre, comme en témoigne la page 22481 du hansard. Dans le cours de ses observations, le député aurait dit:

Je prétends que le ministre a induit la Chambre en erreur de propos délibéré...

Cette affirmation est non seulement fautive mais antiréglementaire. Je demande donc par votre entremise, madame le Président, que le député retire ces propos.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président...

**Des voix:** Rétractez-vous.

**M. Waddell:** Les députés du gouvernement me donneront-ils l'occasion de répondre ou veulent-ils m'empêcher de parler? S'ils veulent se comporter comme une bande de fascistes, nous les traiterons alors comme tels. Je ne répondrai pas, madame le Président, tant que l'ordre ne sera pas rétabli.

**Mme le Président:** Je viens de vérifier, car je n'en croyais pas mes oreilles; ce mot-là aussi est antiréglementaire. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a du pain sur la planche; il doit retirer deux expressions.

**M. Waddell:** Je suis disposé à retirer le mot «fascistes» si les députés d'en face me permettent de répondre au ministre sans m'interrompre.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député avait la parole. Il pouvait répondre à la question soulevée par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell). Quelques railleries ont fusé de l'autre côté de la Chambre, mais cela n'empêche habituellement pas les députés de prendre la parole. Le bruit n'était pas tel que le député ne pouvait se faire entendre; sinon, la présidence aurait rétabli l'ordre. Le député prendra-t-il maintenant la parole?